



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mise en ligne publique de
SUPPERMITTENT
une supper application pour les intermittents

Paris, le 30 avril 2013.

Administrateur d'une compagnie de spectacle depuis une dizaine d'années, je constate les difficultés des artistes et techniciens "intermittents du spectacle" à connaître et faire valoir leurs droits.

J'ai eu l'idée il y a plusieurs mois de créer une application en ligne pour adresser cette problématique. Initialement réservée à un public restreint d'amis et connaissances, il me semble que l'application peut être utile au plus grand nombre.

Je prends donc l'initiative de rendre publique cette application, dans un esprit *d'économie sociale et solidaire*.

Cumul des heures et cachets, anticipation de la date de fin de droits, estimation des indemnités, simulations : en contribuant à expliciter les règles de calcul des annexes 8 et 10 de l'assurance-chômage - dont la *redoutable complexité*¹ a récemment été soulignée par une mission d'information parlementaire - SUPPERMITTENT permet aux salariés concernés de mieux connaître - et par là faire valoir - leurs droits.

Le service est gratuit et financé par un système de don facultatif.

Si l'application permet dans une grande majorité des cas de fournir une information exacte, *elle ne prétend pas à son lancement être exhaustive*. En particulier, elle ne couvre pas les périodes de non-emploi spécifiques (maladie, formation, maternité), les quotas d'heures d'enseignements pour les artistes, les périodes de travail au régime général : cela ne m'a pas semblé prioritaire dans un premier temps. Ces extensions seront mises en places dans les mois à venir, sous réserve d'une audience suffisante.

Malgré le soin apporté à la réalisation de cet outil, quelques *bugs ou inexactitudes* peuvent exister. Les résultats fournis ne prétendent pas pouvoir être opposés aux calculs effectués par les services de l'Unedic : ils permettent toutefois de porter un regard critique et de détecter une anomalie.

Application sociale, SUPPERMITTENT est également une application *innovante*. Il s'agit d'un service dématérialisé sur le *cloud* sous une forme SaaS (*software as a service*), à travers une infrastructure qui permet la montée en charge à performance constante. L'application s'appuie sur des outils de développement Open Source et s'inscrit dans le mouvance du web 2.0.

Pas de téléchargement, pas d'installation, accessible 7j/7 et 24h/24 à domicile ou en tournée: le service s'utilise indifféremment depuis tout navigateur récent quelle que soit la plateforme (Mac, PC, tablette iOs ou Android, Safari, Chrome, Firefox...).

Le service est édité en mon nom à travers une structure d'auto-entrepreneur en conseil informatique. Les données collectées ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale (ni revente de fichiers, ni mailings) ; aucune publicité n'est présente sur le site. Les données collectées sont déclarées à la CNIL sur le numéro 1670362.

Jérôme LAENG
suppermittent@outlook.fr
Contact Presse - 06.83.07.65.66

1 Rapport d'information 941 du 17 avril 2013- Mr Jean Patrick-Gille.
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0941.asp>